

L'an deux mille treize, le quatorze octobre à dix neuf heures les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

*Présents M.M. :* VELAY R. - CORPORANDY P. – JACQUEMOUD P.  
PASSERON Y. – DAVID J.P. – PEYRE J.  
DALMASSO A. – LESCA A. - DROGREY C.  
NOEL M.J. - MICOL G. - LOMBARD M.  
COLLE E. - MAURIN J.P.

*Pouvoirs MM. :* VIZZA E. à PEYRE J.  
GALTRAIN P. à LOMBARD M.  
REDELSPERGER A.M. à PASSERON Y.

*Absents M.M. :* MICHEL J.  
FERRER R.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de quatorze il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme NOEL Marie-Josée a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **1/ DECISIONS MODIFICATIVES**

### **Budget général :**

A la demande de Monsieur le Percepteur il convient de procéder aux intégrations d'opérations en délégations de maîtrise d'ouvrage de la C.C.V.A. : voirie, aménagement du village etc...

### **Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine**

A prévoir en investissement les travaux de réfection de la voûte du sol de la chaudière pour la somme de 8 372,00 € T.TC.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## **2/ ADMISSIONS EN NON VALEUR : BUDGET COMMUNAL ET REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Percepteur nous transmet la liste des débiteurs apparaissant sur les états des restes pour lesquels la mise en œuvre des poursuites est impossible ou infructueuse pour le budget communal et le budget de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Après examen des différentes créances, le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur le Percepteur de bien vouloir nous transmettre le détail de la procédure mise en place afin de recouvrir les sommes impayées.

### **3/ INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC**

Comme chaque année il y a lieu de voter et de verser les indemnités réglementaires allouées à Mr le Trésorier Principal pour le suivi de notre budget général et des deux budgets annexes :

- Budget Commune : 580,22 €
- Régie de l'Eau et de l'Assainissement : 514,17 €
- Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine : 214,02 €

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **4 / CONVENTION METEO FRANCE : IMPLANTATION D'UNE STATION AUTOMATIQUE PLUVIOMETRIQUE**

Dans le cadre de son réseau d'observation de surface, Météo-France propose d'implanter une station automatique pour les besoins de la prévision des crues.

La Commune mettra à disposition de Météo-France un terrain de 20 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section AB n° 191 situé au Bd des Anciens Combattants, à titre gratuit.

La station implantée comprendra un pluviomètre avec réchauffage et un capteur de température relié aux réseaux téléphoniques et EDF.

Une convention d'une durée de trois années entérinera cet accord.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **5/ PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Cette prime est indexée sur l'indice des salaires de la Fonction Publique Territoriale. Cet indice ayant été maintenu inchangé depuis l'année dernière, le montant de la prime reste identique à celui de 2012 : 1 021 € pour un agent travaillant à temps complet.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité

### **6/ TRAVAUX CENTRE SPORTIF DE LA CONDAMINE**

Le Conseil Municipal s'est rendu au centre Sportif de la Condamine le 08 octobre 2013 afin de faire un état de lieux sur les travaux et améliorations à prévoir avant l'ouverture de la piscine au printemps 2014.

Une procédure est toujours en cours devant le Tribunal Administratif par laquelle nous demandons des dommages et intérêts pour les malfaçons qui sont rapidement apparues après la construction du complexe sportif. Après plusieurs expertises demandées par le Tribunal le dossier est enfin prêt à être jugé et nous attendons une date d'audience.

Les travaux de remise en état de l'étanchéité du grand bassin de la piscine seront programmés pour l'année 2015. Ils consisteront à poser un revêtement en polyester stratifié qui permettra une isolation totale. Le montant de ces travaux est estimé à 44 600 € H.T..

### **7/ MAPA ACQUISITION D'UN MODULE PREFABRIQUE POUR LE CENTRE SPORTIF DE LA CONDAMINE**

La Commune souhaite acquérir un module préfabriqué afin d'accueillir le bureau du club de tennis au Centre Sportif de la Condamine.

Un MAPA a été diffusé pour choisir l'entreprise qui sera à même de fournir cette prestation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 08 Octobre 2013 pour examiner les cinq offres reçues.

Elle a décidée d'attribuer le marché à l'entreprise ESPACES PROVENCE, mieux disante, pour un montant de 6 800 € H.T.

Approbation du Conseil Municipal voté à l'unanimité.

### **8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- **Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Puget-Théniers et de la C.C.V.A.** : arbre de Noël 2013, Commune : 1 500 €

- **Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Puget-Théniers et de la C.C.V.A.** : arbre de Noël 2013, Régie de l'Eau et de l'Assainissement : 450,00 €.

- **Association sportive du Collège Auguste Blanqui**, transport pour le ski scolaire : 1 200,00 €.

- **Harmonie Pugétoise**, Fête de la Saint Nicolas : 400,00 €

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUX JARDINS DE LA ROUDOULE**

Afin de pouvoir réaliser le projet de création d'un espace vert situé au lieu dit actuel « les jardins de la Roudoule » il convient d'acquérir la parcelle n° AC 325 d'une surface de 587 m2. appartenant à Mme ISNARDY Josette, épouse LARCHER. Un accord a été trouvé avec la propriétaire pour un prix d'achat de 26 744 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION F.N.A.D.T. ANNEE 2013**

Dans le cadre du fonctionnement du Relais de Services Publics une convention a été signée en 2008 avec l'Etat permettant d'obtenir une subvention annuelle de 5 000 € sur une période de 5 ans.

Une prolongation de cette aide sur une période de deux ans étant proposée il convient de déposer un dossier avec un plan prévisionnel de financement pour l'année 2013.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014**

Le nouveau recensement de la population aura lieu dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2014. Afin de mener à bien cette mission il conviendra de recruter quatre agents recenseurs qui effectueront la collecte et de nommer un coordonnateur communal qui sera chargé de transmettre les données aux services de l'INSEE.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL**

Comme chaque année il convient de demander au Conseil Général les subventions permettant de financer en partie les événements culturels qui seront programmés pendant l'été : Programmation culturelle et Scène de Cirque : 35 000 €, Street Party : 10 000 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **REMBOURSEMENT DES ENTREES DE LA PISCINE**

La Commune a dû réduire les heures d'ouverture au public de la piscine ne disposant plus de personnel d'accueil pour la période du 7 septembre au 30 septembre (date de fermeture annuelle) pour encaisser et contrôler les entrées.

Il convient donc de demander à Monsieur le Percepteur de bien vouloir rembourser aux personnes concernées les cartes d'abonnements qui ont été achetées et étaient utilisables jusque fin septembre.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## CHEMIN DU PLANET

Mr DROGREY Christian signale au Conseil qu'il serait souhaitable d'élargir le début du chemin du Planet afin de permettre le croisement des véhicules qui y circulent.

Le Conseil Municipal propose d'étudier une solution dans le cadre de l'aménagement de la sortie de cette voie sur la RD 6202.

**La séance est levée à vingt et une heure quinze.**

**La Secrétaire**



**NOEL Marie-Josée**

**Le Maire**



**VELAY Robert**